

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

## AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, MICHEL BELLEMARE, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, que lors de sa séance extraordinaire du VINGT-CINQUIÈME jour du mois d'OCTOBRE 2018,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 628-2018**

Ayant pour effet de déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de former des comités de sélection.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 9<sup>e</sup> jour de NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.



Michel Bellemare, B.Sc., MBA  
Directeur général et secrétaire-trésorier